

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 février 2002  
Français  
Original: espagnol

---

**Lettre datée du 11 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint une évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Colombie en août 2001 (voir annexe). Cette évaluation a été établie sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les États qui étaient membres du Conseil de sécurité en 2001 et en 2002, conformément à la note du Président (S/1997/451) datée du 12 juin 1997, et ne doit pas être considérée comme représentant l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Alfonso **Valdivieso**



**Annexe à la lettre datée du 11 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Colombie (août 2001)**

Au cours du mois d'août, le Conseil de sécurité s'est penché sur diverses situations de conflit en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient comme expliqué dans le présent document. L'ordre du jour thématique a porté notamment sur la question des armes légères, la prévention des conflits et sur les thèmes issus de la séance publique de récapitulation mensuelle.

Le Ministre colombien des affaires étrangères, Guillermo Fernandez de Soto, a présidé au début du mois la séance publique sur la question des armes légères et à la fin du mois, la réunion au cours de laquelle une déclaration du Président a été adoptée sur ce thème ainsi que la séance publique de récapitulation mensuelle des travaux .

Le programme de travail pour le mois s'est réparti comme suit :

a) Trois réunions officielles au cours desquelles deux déclarations du Président ont été formulées sur la question des armes légères (S/PRST/2001/21) et sur la situation en ex-République yougoslave de Macédoine (S/PRST/2001/20), et la résolution 1366 (2001) sur la prévention des conflits a été adoptée;

b) Cinq réunions publiques dont deux consacrées à des débats sur le Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et sur la question des armes légères; deux exposés du Secrétariat sur la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et sur la situation en République démocratique du Congo, et une séance publique de récapitulation mensuelle;

c) Une réunion privée sur la situation au Timor oriental à la suite de laquelle un communiqué exhaustif sur la question a été publié le 23 août (voir annexe I);

d) Onze consultations officieuses sur les thèmes indiqués dans le présent document qui ont donné lieu à huit déclarations à la presse (voir annexe II).

**Objectifs proposés par la Colombie**

Outre les travaux que le Conseil devait mener pendant le mois d'août, la Colombie a proposé quatre objectifs : premièrement, reprendre l'examen de la question des armes légères en ce qui concerne leur incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales; deuxièmement, commencer l'examen global de la situation en Afghanistan; troisièmement, encourager la tenue de consultations officieuses entre les membres du Conseil de sécurité et les fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat sur l'approche régionale des conflits en Afrique; et quatrièmement promouvoir les relations entre le Conseil et les autres organes des Nations Unies. La réalisation de ces objectifs est décrite dans les sections pertinentes du présent rapport.

## **Afrique**

### **Sierra Leone (9 août)**

Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation en Sierra Leone. Il a noté que le déploiement progressif de la MINUSIL se poursuivait ainsi que la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, lequel pourrait s'achever à la fin de l'année en cours. En outre, le Gouvernement envoie des représentants de la police dans les districts où les forces du RUF se rendent et demandera au Parlement de proroger une deuxième fois leur mandat afin de contribuer aux préparatifs des élections nationales. De même, le Sous-Secrétaire général a évoqué les arrangements relatifs au fonctionnement du Tribunal spécial et de la Commission Vérité et réconciliation, et il a conclu que la situation était encourageante. Lors du débat qui a suivi, le Conseil s'est dit globalement satisfait des progrès accomplis par la MINUSIL, de la présence de la police nationale dans les divers districts et de l'importance de ses contacts avec le RUF dans le cadre du processus de désarmement, ainsi que de la nécessité de renforcer la base du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par les tensions dans le district libérien de Lofa et par la situation des déplacés dans le pays, et ont manifesté le souhait que ces problèmes soient résolus avant la tenue des élections l'année suivante. Les efforts déployés par le Président Kabbah pour organiser une réunion avec les présidents des pays de l'Union du fleuve Mano ont recueilli un soutien général. Un communiqué de presse a été adopté à l'issue des délibérations.

### **Angola (16 août)**

Le Conseil a entendu un compte rendu du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, sur l'attaque commise et revendiquée par l'UNITA, le 10 août, contre un train de voyageurs, à 60 kilomètres de la capitale, Luanda, et qui a fait au moins 200 morts et des centaines de blessés. L'attaque a été perpétrée à l'aide de mines activées à distance pour faire dérailler le train; selon les informations recueillies, les rebelles armés ont ensuite tiré contre les passagers qui s'enfuyaient. Le Sous-Secrétaire général a souligné que l'attaque remettait en question le sentiment d'optimisme modéré qui avait prévalu jusque-là en ce qui concerne la paix en Angola. Au cours des derniers mois, on a constaté une diminution de la capacité militaire de l'organisation rebelle consécutive à l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité ainsi qu'à une plus grande participation de la société civile au processus de réconciliation nationale, notamment de l'Église catholique, et des élections ont pu être annoncées pour l'année à venir. Le Conseil de sécurité a condamné l'attaque dans un communiqué de presse et a réaffirmé son soutien à une solution politique du conflit sur la base du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil.

### **Libéria (16 août)**

Le Conseil de sécurité a consacré la séance à l'examen de la situation aux niveaux sécuritaire, militaire et humanitaire au Libéria. Les exposés du Secrétariat ont été présentés par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, et la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Carolyn McAskie. Le débat sur le Libéria a ensuite porté sur les effets du régime des sanctions sélectives imposées

en mars 2001 et sur l'incidence des événements au Libéria sur le rétablissement de la paix en Sierra Leone et la stabilité d'une bonne partie de l'Afrique occidentale. Lors des consultations, le Conseil a abordé la situation dans le district de Lofa, à la frontière avec la Guinée et la Sierra Leone, la gravité de la situation humanitaire, notamment le nombre estimatif de personnes déplacées et de réfugiés, et la réponse de la communauté internationale. Le Président a fait une déclaration à la presse reprenant les principales questions abordées lors des consultations.

#### **Somalie (21 août)**

Dans le cadre de consultations officieuses du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Somalie, la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence a présenté un rapport détaillé sur les conditions de sécurité entourant la fourniture de l'aide humanitaire et donné des informations complémentaires sur le retour des réfugiés, l'intervention de la communauté internationale, l'action des agences des Nations Unies et les conditions d'accès au pays. Durant les débats, les membres du Conseil ont abordé des questions telles que la sécurité, le problème des réfugiés, la prévention des conflits, la situation des enfants, les mines antipersonnel et les pratiques de mutilation génitale féminine. À l'issue de la réunion, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse résumant ces débats.

#### **Burundi (24 août)**

Le Conseil a examiné la situation au Burundi après avoir entendu un exposé du Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques, qui a communiqué aux membres du Conseil des informations actualisées sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire, ainsi que sur les résultats de la réunion de la Commission de suivi de l'application de l'accord d'Arusha, qui s'était tenue du 15 au 20 août. Le Conseil a notamment abordé les questions suivantes : la constitution du gouvernement de transition dont l'installation était prévue pour le 1er novembre; le retour dans le pays des responsables hutus exilés et la nécessité de disposer d'une force de protection pour garantir leur intégrité physique; l'instabilité politique et les rumeurs d'un coup d'État contre le Président Buyoya; la réticence inacceptable de deux groupes rebelles à conclure un cessez-le-feu et l'appui à l'Initiative des pays des Grands lacs et au Facilitateur du processus d'Arusha, Nelson Mandela. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse portant sur les principaux volets du débat.

#### **République démocratique du Congo (30 août)**

Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de sécurité de la situation qui prévalait en République démocratique du Congo, notamment après la tenue, à Gaborone, de la première réunion d'organisation du dialogue intercongolais, du 20 au 23 août, sous les auspices du Facilitateur de ce processus, l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire. Le Sous-Secrétaire général a relevé plusieurs facteurs favorables, tels que le maintien du cessez-le-feu, la séparation des troupes et le retrait progressif de certaines forces étrangères, ainsi que la décision prise à Gaborone de convoquer pour le 15 octobre à Addis-Abeba, siège de l'Organisation de l'unité africaine, la première session du dialogue intercongolais. Il a également signalé certains aspects négatifs tels que la situation humanitaire, le refus persistant des forces rebelles de démilitariser la ville de Kisangani et les combats dans les provinces orientales du

pays. La réunion avait permis d'instaurer un climat propice à la visite que le Secrétaire général devait effectuer, à partir du 1er septembre, en République démocratique du Congo et au Rwanda en compagnie de son nouveau représentant spécial, Amos Ngongi. En évoquant les différents points de l'exposé du Sous-Secrétaire général, les États Membres qui ont pris part au débat ont déclaré qu'ils attendaient avec intérêt le rapport que Sir Ketumile Masire devait présenter au Conseil de sécurité le 5 septembre.

## **Asie et Pacifique**

### **Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 août)**

Dans le cadre de consultations officieuses, le Conseil de sécurité a entendu l'Ambassadeur Noel Sinclair, chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, qui a présenté un exposé sur l'évolution récente du processus de paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'Ambassadeur Sinclair a évoqué l'accord le plus récent entre les parties, à savoir l'accord politique global. Cet accord comporte des dispositions relatives à un régime d'autonomie pour Bougainville, à la tenue d'un référendum et à la mise en oeuvre d'un programme de destruction d'armes. Les membres du Conseil ont appuyé l'action du Bureau et de l'Ambassadeur Sinclair, ainsi que le rôle du Groupe de surveillance de la paix formé d'observateurs militaires et policiers d'Australie, de Fidji, de Nouvelle-Zélande et de Vanuatu. Ils se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et ont encouragé les parties à résoudre les problèmes en suspens afin de pouvoir mettre en oeuvre l'accord politique global. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'instituer un programme de collecte et de destruction d'armes. Le Président a fait à la presse une déclaration portant sur les divers éléments du débat.

### **Rapatriement ou retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers (21 août)**

Au cours de consultations officieuses, le Conseil a entendu l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau, qui a présenté le cinquième rapport du Secrétaire général sur le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers (S/2001/796), conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur Vorontsov a déclaré qu'il n'avait pas d'élément de fond à communiquer. Il espérait que l'Iraq déciderait de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Commission tripartite et le Coordonnateur qu'il était. Il a également déclaré que le Koweït avait manifesté sa volonté d'engager un dialogue direct avec l'Iraq sur la question, à la condition que l'Iraq reconnaisse en premier lieu qu'il détient des prisonniers de guerre koweïtiens. Durant le débat, les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui unanime aux efforts du Coordonnateur de haut niveau. Ils ont déclaré que la question devait être traitée d'un point de vue strictement humanitaire et ont exhorté l'Iraq à coopérer pleinement avec l'Ambassadeur Vorontsov. Le Président a fait à la presse une déclaration portant sur différents éléments du débat.

### **Timor oriental (23 août)**

Lors d'une séance privée, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les préparatifs des élections à une Assemblée constituante prévues pour le 30 août. La séance était ouverte aux autres

États Membres mais pas à la presse. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que le processus électoral se déroulait dans le calme et de manière ordonnée. Il a aussi rendu compte des résultats de la mission d'évaluation de la sécurité effectuée par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité au Timor occidental. À la suite du meurtre des agents du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans un camp du Timor occidental, le Coordonnateur avait classé le Timor occidental au niveau 5 de l'échelle de sécurité, décision qui appelait le retrait de tout le personnel des Nations Unies. La mission d'évaluation avait proposé qu'un mémorandum d'accord soit négocié avec le Gouvernement indonésien, ce qui permettrait de replacer la quasi-totalité du Timor occidental au niveau 4 de l'échelle de sécurité. À l'issue de la séance, un communiqué a été publié (voir l'annexe I).

### **Afghanistan (29 août)**

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations officieuses et mené un débat de fond, auquel a participé le Secrétariat, sur les éléments devant être pris en considération dans une approche globale à la situation en Afghanistan pour laquelle le Conseil de sécurité prendrait la tête des opérations à l'ONU. Défini comme une priorité pour le mois d'août, ce débat a été mené sur la base du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, qui a été présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (S/2001/789). Le rapport a été exposé par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques qui, dans son intervention, s'est penché sur l'évolution de la situation militaire et politique, a dressé un tableau général de la situation humanitaire et de la situation en matière de droits de l'homme et a exposé les éléments figurant dans le rapport sur l'approche globale. Les membres du Conseil ont souligné diverses questions et ont notamment insisté sur la nécessité d'éviter les solutions militaires, d'aider les agriculteurs qui se livraient précédemment à la culture du pavot afin qu'ils ne soient pas tentés de recommencer à en produire et de formuler un plan de reconstruction pour l'Afghanistan lié à la conclusion d'un accord politique. Ils ont aussi souligné qu'il importait que le Secrétaire général présente une proposition détaillée au Conseil de sécurité au mois d'octobre. Le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle ont été présentés divers aspects du débat.

## **Europe**

### **Ex-République yougoslave de Macédoine (13 août)**

Le Conseil de sécurité a mené des consultations officieuses au cours desquelles il a examiné la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine compte tenu de la signature de l'Accord-cadre par le Gouvernement et les quatre partis politiques. Les États-Unis, en leur qualité de coordonnateur du Groupe de contact, ont présenté un projet de déclaration du Président du Conseil sécurité au cours des consultations officieuses. À une séance officielle le 13 août, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration du Président (S/PRST/2001/20) dans laquelle le Conseil s'est félicité de la signature, le 13 août 2001, de l'Accord-cadre concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine par le Président Trajkovski et les dirigeants de quatre partis politiques, et a demandé l'application intégrale et immédiate de l'Accord, qui favorise le développement pacifique et harmonieux de la société civile

dans le respect de l'identité ethnique et des intérêts de tous les citoyens macédoniens.

### **Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) (28 août)**

Au cours d'une séance publique, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, dans lequel ce dernier a présenté dans le détail les faits nouveaux intervenus au cours de l'année écoulée au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'exposé et les déclarations que les États membres participant à la réunion ont faites par la suite ont porté essentiellement sur deux questions. Premièrement, les divers aspects des préparatifs de l'élection générale devant se tenir le 17 novembre ont été examinés. Il a été fait référence explicitement à la procédure qui était utilisée pour encourager l'inscription des électeurs membres des minorités. L'accent a été mis sur l'amélioration des relations entre la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) et Belgrade. Le Secrétaire général adjoint a décrit les mesures prises pour améliorer la situation en matière de sécurité et renforcer davantage la règle du droit. La deuxième question soulevée au cours de la séance portait sur les relations entre la MINUK et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, compte tenu du nombre d'accusations portées par le Gouvernement au sujet du manque d'engagement de la MINUK et de la KFOR pour ce qui est de freiner la collaboration des extrémistes albanais du Kosovo avec l'armée de libération nationale en Macédoine. Un certain nombre de délégations ont saisi l'occasion pour évoquer la nécessité de lever les sanctions imposées à la Yougoslavie dans la résolution 1160 (1998).

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine**

Le Président du Conseil de sécurité a reçu une communication des représentants du Mali et du Qatar, au nom du Groupe islamique (S/2001/797), qui demandaient que le Conseil de sécurité se réunisse immédiatement pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le 16 août, le Conseil a tenu des consultations officieuses et a, au titre des questions diverses, examiné la demande et décidé d'organiser un débat public sur la question. Ce débat a eu lieu les 20 et 21 août.

À la demande de la Norvège et du Royaume-Uni, des consultations officieuses ont eu lieu le 23 août pour examiner la situation. Au cours de la séance, le représentant du Royaume-Uni, au nom de sa propre délégation et de celle de la Norvège, a présenté un projet de déclaration du Président. Un certain nombre de délégations ont pris la parole pour faire part de leur réaction à la proposition britannique. Il était devenu évident au cours du débat qu'il n'y aurait pas de consensus sur la forme que prendrait une décision du Conseil sur cette question. Si un groupe de pays se sont déclarés disposés à travailler sur le format d'une déclaration du Président, d'autres ont indiqué qu'ils n'examineraient même pas le texte de la proposition présentée. Le Royaume-Uni a demandé aux membres du Conseil de consulter leurs gouvernements respectifs et a prié le Président de convoquer des consultations officieuses pour le lendemain afin de prendre une décision finale sur la conduite à tenir.

Le 24 août, la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, a été de nouveau examinée au cours de consultations officieuses. Pendant l'échange de vues, il était devenu évident qu'il n'y avait pas de consensus pour engager la négociation sur le projet de déclaration du Président présenté par le Royaume-Uni et la Norvège. Le Président a annoncé que la question serait examinée à une autre occasion à l'avenir.

## **Questions diverses**

### **Armes légères (2 août)**

Cette question figurait parmi les thèmes prioritaires pendant la présidence de la Colombie. Le Ministre colombien des affaires étrangères, Guillermo Fernandez de Soto, a présidé ce débat public qui a eu lieu en présence du Secrétaire général. Dans son allocution, le Secrétaire général a mis notamment l'accent sur les grands progrès qu'avait permis d'accomplir la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a souligné que les armes légères étaient faciles à acheter, à utiliser, à transporter et à dissimuler, et que leur prolifération exacerbait les conflits, jetait les réfugiés sur les routes, bafouait la primauté du droit et engendrait un climat de violence et d'impunité. Ces armes ne posaient pas seulement un problème de désarmement mais compromettaient aussi le développement, la démocratie, les droits de l'homme et la sécurité humaine. Pour terminer, le Secrétaire général a déclaré qu'il n'existait pas de solution immédiate, ni de recette unique pour parer aux effets du commerce illicite d'armes légères. Les engagements politiques pouvaient faire beaucoup quand il s'agit d'épargner des vies et d'atténuer des souffrances. Le Conseil occupait une place privilégiée pour faire connaître partout dans le monde le problème des armes légères qui constituaient un aspect central de la paix et de la sécurité internationales.

En outre, le Conseil de sécurité a fait un pas important dans l'examen de la question des armes légères. À la suite de ce débat public, une déclaration du Président (S/PRST/2001/21), dans laquelle ont été incorporées les vues des membres du Conseil et des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies qui avaient participé au débat avec enthousiasme et avec des propositions constructives. La déclaration est devenue un document d'orientation pour les positions futures du Conseil sur la question.

Dans la déclaration du Président, le Conseil de sécurité définit divers éléments de la question et prie notamment le Secrétaire général de lui soumettre en septembre 2002 au plus tard un rapport contenant des recommandations précises sur les moyens qui permettraient au Conseil d'aider à résoudre la question du trafic illicite des armes légères dans les situations dont il est saisi en tenant compte des vues des États Membres, des données d'expérience récentes acquises sur le terrain et de la teneur de la déclaration.

Le débat public et la déclaration du Président ont ensemble permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Premièrement, ils ont permis de donner suite à la question des armes légères deux ans après qu'elle avait été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité le 24 septembre 1999. Deuxièmement, la façon dont la question était traitée, en particulier dans les situations de conflit dont était saisi le Conseil de sécurité, a fait l'objet d'un examen critique, et de meilleures bases ont été jetées pour qu'il soit explicitement fait référence à la question dans les

résolutions et dans les déclarations du Président se rapportant à des situations spécifiques. Troisièmement, la vision du Conseil sur la question s'est élargie grâce à la participation active d'États non membres. Enfin, un certain nombre d'actions du Conseil sécurité concernant l'application du plan d'action adopté le 20 juillet par la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ont été soulignées.

### **Prévention des conflits armés (30 août)**

L'adoption de la résolution 1366 (2001) concernant la prévention des conflits, lors d'une réunion officielle du Conseil de sécurité, a marqué l'aboutissement d'un difficile processus de négociation commencé à la fin du mois de juin, lorsque la délégation du Bangladesh avait soumis aux membres du Conseil de sécurité une première version de la résolution, qui faisait suite au rapport du Secrétaire général sur la question.

### **Approche régionale de la gestion des conflits en Afrique**

L'approche régionale de la gestion des conflits en Afrique a été une autre des priorités de la Colombie durant sa présidence. À l'occasion d'un échange de vues informel, appelé la « réunion du Club de Princeton », les membres du Conseil de sécurité, de hauts fonctionnaires du Secrétariat et des universitaires ont étudié les possibilités et les problèmes liés à une approche régionale de la gestion des conflits en Afrique, en faisant une place particulière à l'Afrique de l'Ouest et à la région des Grands Lacs.

En général, l'intérêt du Conseil de sécurité pour les conflits en Afrique s'inscrit avant tout dans une perspective nationale. La réunion susmentionnée était cependant motivée par la nécessité d'examiner soigneusement l'intention des Nations Unies d'adopter une approche « régionale » ou « sous-régionale », comme l'a fait ressortir la mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil de sécurité (S/2001/434). Les membres du Conseil de sécurité ont échangé leurs points de vue sur sa contribution à cette initiative en Afrique en matière de prévention des conflits et d'instauration ou de consolidation de la paix, et les principaux points de cette analyse ont été présentés dans un document du Conseil de sécurité (S/2001/1174).

### **Dialogue avec le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité (30 août)**

En juin 2001, les Ambassadeurs du Royaume-Uni, du Bangladesh (pays assurant la présidence du Conseil de sécurité durant le mois d'août) et de la Colombie ont été priés d'établir un dialogue avec le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité. Ce dialogue a été l'occasion d'un échange de vues fructueux, dont les ambassadeurs ont rendu compte au Conseil de sécurité lors des consultations informelles du 30 août. Cette présentation par les représentants des trois pays susmentionnés a suscité entre les membres du Conseil un échange de vues constructif sur les réformes de procédure concernant cet organe, et ces vues ont été réitérées lors de la session de récapitulation qui s'est tenue le jour suivant.

**Session de récapitulation des travaux du mois (31 août)**

Le Conseil de sécurité a récapitulé les travaux du mois d'août lors d'une séance publique présidée par le Ministre des relations extérieures de la Colombie, Guillermo Fernández de Soto. Au cours de son intervention, le Ministre a souligné, entre autres aspects, les objectifs fixés par la Colombie en ce qui concernait l'exercice de la présidence, et les résultats obtenus durant le mois considéré.

Cette séance a été une occasion exceptionnelle d'évaluer de façon critique les moyens que le Conseil de sécurité a utilisés pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus spécifiquement, les participants se sont penchés sur les expériences particulières acquises au cours des travaux du Conseil pendant le mois d'août et ont réaffirmé que les présidences qui se succédaient de mois en mois étaient interconnectées et interdépendantes et qu'il ne s'agissait pas d'événements isolés. Les membres du Conseil ont évoqué les expériences qui s'étaient dégagées de l'ordre du jour examiné au cours du mois considéré, ainsi que des questions de procédure telles que la façon dont les travaux avaient été menés pendant ce mois (transparence, programme de travail provisoire, calendrier, etc.), la qualité et l'utilité des exposés d'information que le Secrétariat avait présentés au Conseil et la teneur du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Plusieurs des membres ont rappelé les avantages et l'utilité de réunions telles que celle qui s'était tenue au cours du mois considéré au sujet des approches régionales de la gestion des conflits en Afrique (« réunion du Club de Princeton »).

**Observations finales**

Durant la présidence de la Colombie, un véritable effort a été accompli pour assurer la transparence des travaux du Conseil de sécurité : des exposés détaillés ont été faits aux pays qui ne sont pas membres du Conseil, les informations relatives au Conseil figurant sur le site Internet de la Colombie (<[www.un.int/colombia](http://www.un.int/colombia)>) ont été constamment actualisées, et nos représentants sont restés à la disposition des membres de l'Organisation pour répondre à leurs questions et coopérer avec eux.

## Annexe I

### **Communiqué officiel publié à l'issue de la séance privée du 23 août 2001 consacrée au Timor Oriental**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait paraître le communiqué ci-après, qui tient lieu de procès-verbal :

« À sa 4358<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 23 août 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Timor oriental".

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la Namibie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, de la République de Corée et de la Suède, à leur demande, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil a entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Donnant des précisions sur les arrangements concernant l'élection, M. Annabi a informé le Conseil que jusqu'alors la campagne électorale au Timor oriental s'était déroulée dans le calme. Il a dit que les partis politiques et la population en général s'étaient montrés fortement favorables au pacte d'unité nationale.

Les membres du Conseil, ainsi que le représentant de la Belgique, ont souligné à quel point il était important que les élections du 30 août se déroulent dans le calme. Ils ont estimé qu'un processus pacifique et démocratique représenterait un important premier pas, dans le cadre d'un processus complexe de stabilisation, sur la voie de l'indépendance du Timor oriental. Les orateurs ont souhaité qu'un esprit de paix, de démocratie et de tolérance continue à régner pendant tout le processus électoral et encore après, et ils se sont joints au Secrétaire général pour appuyer les efforts héroïques du peuple du Timor oriental et pour exhorter les électeurs à participer massivement au scrutin.

M. Annabi a répondu aux observations et aux questions. »

## Annexe II

### **Déclarations à la presse faites par le Président du Conseil de sécurité en août 2001**

#### **Afghanistan (29 août)**

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné le rapport du Secrétaire général et ont entendu un exposé du Sous-secrétaire général aux affaires politiques sur la situation en Afghanistan.

Ils se sont déclarés gravement préoccupés par la détresse du peuple afghan. Ils ont demandé aux parties belligérantes, notamment les Taliban, de mettre un terme aux hostilités qui ont entraîné des violations des droits de l'homme, permis aux terroristes de trouver un sanctuaire et provoqué une des plus graves crises humanitaires que le monde ait connues. Ils se sont également déclarés préoccupés par les conséquences de la situation en Afghanistan pour la paix et la sécurité régionales.

Les membres du Conseil sont convenus qu'une démarche globale vis-à-vis de l'Afghanistan pourrait contribuer à mettre fin au conflit, promouvoir la paix et la réhabilitation du pays et répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant notamment le terrorisme, les réfugiés, les droits de l'homme et les difficultés auxquelles les Afghans doivent faire face. À cet égard, ils ont relevé les mesures prises par les Taliban en vue d'interdire la culture du pavot, ce qui devrait renforcer la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la réunion du Groupe d'appui pour l'Afghanistan et du groupe des « Six plus deux », qui doit se tenir à Genève en octobre en vue de mobiliser un appui en faveur de la réinsertion des anciens cultivateurs de pavot. À ce propos, ils ont demandé à la communauté des donateurs d'apporter une assistance supplémentaire au peuple afghan et de répondre à l'appel global.

Les membres du Conseil attendent avec intérêt les propositions que le Secrétaire général fera sur la démarche globale début octobre. Ils ont décidé de réexaminer la question de cette démarche peu après, en vue de prendre des mesures appropriées à l'automne.

Ils ont une nouvelle fois demandé aux parties, en particulier les Taliban, de reprendre les négociations en vue d'un règlement pacifique du conflit et de la mise en place d'un gouvernement représentatif et responsable doté d'une large assise.

Ils ont exprimé leur appui résolu au rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'instauration de la paix en Afghanistan et ont encouragé le Représentant personnel du Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans cette voie.

Ils ont déploré les violations continues des droits de l'homme, en particulier la discrimination à l'égard des femmes et des filles, y compris en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi, la fermeture des bureaux de la Mission spéciale des Nations unies en Afghanistan dans les provinces et les restrictions imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier la récente arrestation du personnel humanitaire afghan et étranger et ils ont demandé aux Taliban de

permettre au personnel humanitaire et à l'aide de parvenir dans de bonnes conditions de sécurité et sans entrave à tous ceux qui sont dans le besoin.

Ils ont condamné l'appui continu des Taliban au terrorisme international, leur refus de livrer Oussama ben Laden et le non-respect des résolutions 1333 (2000) et 1267 (1999) du Conseil et ils ont confirmé qu'une démarche globale à l'égard de l'Afghanistan devait comprendre le plein respect des décisions du Conseil.

#### **Angola (16 août)**

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné l'attaque terroriste perpétrée le 10 août par l'UNITA contre un train civil près de la ville de Maria Teresa. Comme ils l'ont fait lors d'attaques précédentes telles que celles de Caxito, les membres de l'UNITA ont délibérément pris pour cible des civils. Les membres du Conseil ont invité la communauté internationale à apporter une aide humanitaire aux Angolais qui fuient en grand nombre ces attaques.

Les membres du Conseil ont renouvelé l'appel qu'ils avaient lancé à l'UNITA pour qu'elle respecte intégralement et sans délai les engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du Protocole de Lusaka de 1994 et pour qu'elle s'engage résolument dans la recherche de la paix.

Ils ont réaffirmé leur soutien à l'ensemble des sanctions adoptées contre la faction de l'UNITA dirigée par Jonas Savimbi, en attendant que cette organisation s'acquitte intégralement des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka.

Les membres du Conseil continuent d'adhérer au principe d'un règlement pacifique du conflit angolais sur la base du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et exhortent les parties concernées à adopter des mesures concrètes pour parvenir à un tel règlement.

Les membres du Conseil réitèrent leur appui aux préparatifs en cours en vue de la tenue d'élections en Angola en 2002 et déclarent qu'il ne faut pas tolérer que les activités de l'UNITA compromettent ces préparatifs.

#### **Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 août)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du chef du Bureau politique des Nations unies à Bougainville.

C'était la première fois que les membres du Conseil examinaient la situation à Bougainville depuis mars 2001.

Ils se sont félicités des progrès enregistrés dans les négociations entre le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville et ont noté en particulier que, le 7 août dernier, le Conseil exécutif national du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée avait accepté le principe d'un règlement politique global.

Les membres du Conseil ont encouragé les parties à faire preuve de souplesse et de coopération pour résoudre les questions en suspens, afin qu'un règlement puisse être officiellement accepté et mis en oeuvre dès que possible.

Ils ont estimé que la mise au point d'un règlement politique global comportant des dispositions relatives à l'établissement d'un gouvernement autonome à Bougainville, à la tenue d'un référendum et à la mise au point d'un programme de destruction des armements constituait une étape importante dans la voie d'un règlement pacifique et définitif du conflit. Ils attendent avec intérêt la concrétisation de ce règlement.

Les membres du Conseil ont noté le rôle important qu'avait joué le Groupe de surveillance de la paix en contribuant à créer des conditions propices au bon déroulement du processus de paix.

Ils ont également noté que, par ses bons offices, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville avait joué un rôle essentiel durant ce processus. Le Bureau devrait continuer à jouer un tel rôle, notamment en ce qui concerne la collecte et la destruction des armements.

#### **Burundi (24 août)**

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui aux décisions adoptées le 23 juillet par la quinzième réunion au sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, ainsi qu'aux efforts déployés par le Facilitateur du processus de paix d'Arusha, M. Nelson Mandela, et par le Vice-Président sud-africain, M. Zuma.

Ils ont pris note de l'évolution positive des relations entre les partis politiques qu'ils ont encouragés à continuer de coopérer en vue d'établir le gouvernement de transition le 1er novembre prochain.

Ils ont engagé le Gouvernement et les parties au conflit à veiller à ce que les dispositions voulues, y compris en matière de sécurité, soient prises dans les plus brefs délais en vue de faciliter le retour des dirigeants politiques en exil.

Ils ont exhorté les Forces de libération nationale et le Front pour la défense de la démocratie à engager sans plus tarder des négociations pour mettre fin aux hostilités.

Demeurant vivement préoccupés par la situation humanitaire au Burundi, ils ont enjoint toutes les parties de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que de faciliter au personnel humanitaire l'accès aux populations dans le besoin.

Ils ont fait appel à tous les pays de la région pour qu'ils usent de leur influence personnelle et collective en vue d'aider les parties à progresser dans le cadre du processus de paix.

#### **Rapatriement ou retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou de leurs dépouilles**

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné le rapport le plus récent du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil concernant la question des nationaux du Koweït ou de pays tiers portés disparus.

Ils ont de nouveau exprimé leur appui unanime aux activités menées par le Coordonnateur de haut niveau désigné par le Secrétaire général pour la question des nationaux du Koweït ou de pays tiers portés disparus et aux efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution satisfaisante.

Ils se déclarent profondément préoccupés par le sort tragique des nationaux du Koweït ou de pays tiers portés disparus depuis 10 ans, ainsi que par les souffrances de leurs familles, et ils expriment l'espoir que cette question continuera d'être considérée strictement du point de vue humanitaire par toutes les parties concernées et qu'elle sera réglée au plus vite.

Ils ont souligné l'importance du dialogue entre toutes les parties, y compris le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission tripartite, et ont exhorté l'Iraq à coopérer pleinement avec l'Ambassadeur Vorontsov afin que celui-ci puisse s'acquitter du mandat que le Conseil lui a confié par sa résolution 1284 (1999) ainsi qu'avec tous les organes et institutions qui s'occupent de cette question.

### **Libéria (16 août)**

Les membres du conseil expriment leur préoccupation face à la poursuite des combats au Libéria et exhortent les parties impliquées à faire preuve de retenue et à entamer un dialogue.

Ils se félicitent de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenue du 13 au 15 août, expriment l'espoir que cette initiative favorisera et élargira les perspectives de coopération approfondie et de paix durable dans l'ensemble de la sous-région et encouragent les initiatives en cours qui visent la tenue d'un sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano.

Ils invitent le Gouvernement libérien à essayer par tous les moyens pacifiques de mettre fin aux combats à l'intérieur du pays qui entraînent de graves conséquences humanitaires.

Ils soulignent la nécessité de mettre fin aux violations des droits de l'homme, quelles que soient les parties qui les commettent.

Ils invitent la communauté internationale, notamment les organismes humanitaires, à continuer de fournir l'aide nécessaire aux populations touchées par les conflits et demandent instamment à la communauté des bailleurs de fonds de rester fidèle à ses engagements et de fournir une aide humanitaire au Libéria.

Ils invitent le Gouvernement libérien à laisser les organismes humanitaires opérer en toute sécurité et engagent toutes les parties à créer les conditions nécessaires à la distribution de l'aide humanitaire aux réfugiées et aux personnes déplacées et à garantir la sécurité de leurs camps.

Ils réaffirment l'importance qu'ils attachent au respect intégral de l'embargo prévu par sa résolution 1343 (2001) qui interdit l'exportation d'armes à destination du territoire libérien.

Ils encouragent le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix et autres groupes de la société civile à poursuivre leurs utiles efforts en vue de faciliter la paix et le dialogue dans la région de l'Union du fleuve Mano.

Ils encouragent également les autorités libériennes à poursuivre les efforts qu'elles déploient en vue de la réconciliation nationale.

### **République démocratique du Congo (14 août)**

Les membres du Conseil de sécurité renouvellent leur ferme appui au dialogue entre Congolais, ainsi qu'aux efforts du Facilitateur, Sir Ketumile Masire, et de son équipe sur le terrain.

Ils se félicitent de la tenue de la réunion préparatoire qui aura lieu le 20 août avec le Facilitateur du dialogue entre Congolais et exhortent les parties congolaises à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que cette réunion aboutisse à des résultats positifs.

Ils partagent la préoccupation du Facilitateur quant à la représentation insuffisante des femmes congolaises à cette réunion préparatoire. Ils appuient le Facilitateur dans son appel aux parties congolaises, signataires de l'Accord de Lusaka, pour que les femmes soient mieux représentées à cette réunion.

Ils soulignent l'importance du rôle de la femme dans le dialogue entre Congolais et la nécessité de veiller à ce que l'on incorpore dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil.

Ils attendent avec intérêt le compte rendu que leur fera Sir Ketumile Masire des résultats de la réunion préparatoire et de la suite qui lui sera donnée.

### **Sierra Leone (9 août)**

Les membres du conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les derniers développements de la situation en Sierra Leone.

Ils se sont félicités des progrès réalisés en Sierra Leone durant les deux mois écoulés, notamment en ce qui concerne le déploiement de la MINUSIL à travers le pays, qui doit être achevé avant octobre 2001, ainsi que du succès impressionnant du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Ils ont toutefois noté que ces progrès devaient s'accompagner d'avancées notables dans d'autres domaines comme la restauration de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du pays, notamment le déploiement d'une forte présence policière, si l'on veut mettre en place les conditions nécessaires à la tenue des élections.

Ils ont encouragé la communauté des donateurs à faire d'urgence de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour en assurer le succès et ont souligné qu'il fallait hâter l'élaboration des programmes de réinsertion.

Ils ont appuyé les efforts du Président Kabbah visant à renforcer les mesures de confiance au sein de l'Union du fleuve Mano, notamment un éventuel sommet des dirigeants.

Les membres du Conseil ont pris note du moratoire sur l'exploitation des diamants annoncé par le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire unifié (FRU) et ont encouragé le Gouvernement à élaborer une stratégie à long terme pour la gestion des zones diamantifères.

Ils se sont déclarés préoccupés par les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international par des traîtres des forces de défense civile et du FRU et ont invité toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force.

Ils ont souligné qu'il fallait que le Gouvernement sierra-léonais et les autres partenaires élaborent une stratégie pour la tenue d'élections dès que les conditions le permettront et ont également souhaité que la MINUSIL fasse connaître, dès que possible, la démarche qu'elle entend adopter pour appuyer le processus.

Ils se sont félicités de l'intention du Secrétariat de dépêcher une mission de préparation en Sierra Leone ainsi que des récentes contributions au Fonds du Tribunal d'exception tout en soulignant que les donateurs devraient honorer sans tarder leurs engagements et fournir de nouvelles contributions.

Ils ont souligné qu'il fallait faire avancer le projet de création du Tribunal, en étroite collaboration avec les Haut Commissariat aux droits de l'homme, dans le cadre de ses activités relatives à la Commission Vérité et réconciliation.

### **Somalie (21 août)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu aujourd'hui un exposé de la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence sur la situation humanitaire en Somalie.

Ils ont examiné la question dans le contexte général du conflit en Somalie.

Tout en prenant note de l'amélioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, ils ont souligné que, dans ce domaine, des progrès tangibles ne pourront être vraiment réalisés que si l'on avance sensiblement sur la voie du règlement du conflit et de la réconciliation politique.

Ils ont lancé un appel aux parties somaliennes pour qu'elles veillent au respect du droit international humanitaire et garantissent un accès libre et sans restriction à l'aide humanitaire.

Ils leur ont demandé instamment de garantir la sécurité et la sûreté du personnel des organismes d'aide.

Ils ont engagé la communauté des donateurs à offrir leur aide de manière générale en répondant à l'appel du coordonnateur interinstitutions. Ils ont souligné qu'il importait d'aider les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales à satisfaire les besoins humanitaires du peuple somalien et à faciliter le processus de paix.

Ils ont apporté leur appui aux activités menées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et des organisations non gouvernementales pour lutter contre les mutilations sexuelles féminines.

Ils attendent avec intérêt le rapport détaillé que le Secrétaire général doit leur présenter en septembre sur la situation en Somalie.